

PREFECTURE de la SEINE – MARITIME

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Commune de Saint Vigor d'Ymonville



Projet présenté par la société HUBERT LAVAGE
Demande d'autorisation environnementale
en vue d'accroître son l'activité de lavage de citernes

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Décision du Tribunal administratif de Rouen du 8 juin 2022

Affaire n° E22000049/76

Arrêté préfectoral du 20 juin 2022

Enquête publique du 5 septembre au 19 septembre 2022 inclus

A Harfleur le 21 septembre 2022 - Le commissaire-enquêteur

Jean-Marc VIRON

1 - Objet et déroulement de l'enquête publique

Par arrêté de la préfecture de Seine-Maritime en date 20 juin 2022 une enquête publique est prescrite relative au dossier de demande d'autorisation environnementale déposée le 8 août 2021, complétée le 30 mars et le 6 avril 2022 par la société HUBERT LAVAGE en vue d'accroître l'activité de lavage de citernes sur le territoire de la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville (76430).

L'enquête publique est ouverte du **lundi 5 septembre 2022 à 9h00** au **lundi 19 septembre 2022 à 17h00** inclus, soit une durée de 15 jours consécutifs.

La mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville située rue du Village est désignée comme siège et lieu unique de l'enquête.

3 permanences physiques du commissaire enquêteur se sont tenues en mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville aux jours et horaires suivants :

| | |
|--------------------------|-----------------------------|
| Lundi 5 septembre 2022 | de 9h00 à 12h00 (ouverture) |
| Samedi 10 septembre 2022 | de 9h00 à 12h00 |
| Lundi 19 septembre 2022 | de 14h00 à 17h00 (clôture) |

Les publications dans la presse ont été les suivantes :

1^{er} avis : Paris Normandie du 17 août et Courrier Cauchois du 19 août

2^{eme} avis : Paris Normandie du 6 septembre et Courrier Cauchois du 7 septembre

2 - Observations recueillies pendant l'enquête

2.1 Bilan des observations du public

Lors des 3 permanences en MAIRIE DE Saint-Vigor-d'Ymonville, je n'ai reçu aucune visite.

1 contribution ont été déposée sur le registre dématérialisé. A noter que pendant la durée de l'enquête les pièces du dossier sur le registre dématérialisé ont été consultées 15 fois.

Pendant la durée de l'enquête, j'ai n'ai reçu adressé à mon attention :

- Aucun courrier
- Aucun courriel
- Aucune contribution n' a été déposée sur le registre d'enquête publique en mairie de Saint-Vigor-d'Ymonville en dehors des permanences.

Une seule contribution a été enregistrée pendant l'enquête.

2.2 Observations et remarques du public

Contribution anonyme déposée le 7 septembre :

L'accroissement de l'activité est soumis au Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.

(le décret du 2021-461) est mis en pièce jointe)

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

3- Questions du commissaire enquêteur

3.1– Additifs aux eaux de lavage

En fonction des produits contenus dans les citernes à nettoyer, quels additifs peuvent être inclus avec les eaux de lavage, en quelles proportions et comment le mélange est-il effectué ?

Où et comment ces produits sont-ils stockés sur le site ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

3.2- Granulats plastiques industriels

Quels dispositifs sont mis en œuvre afin de s'assurer qu'il n'y a aucun rejet de granulats plastiques industriels (poudres et granulés) dans le milieu naturel.

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

3.3– Eaux pluviales

Comment sont collectées, traitées et rejetées les eaux pluviales provenant des toitures, des aires de circulation et de de stationnement ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

3.4- Déversement accidentel

En cas de déversement accidentel d'égouttures ou de produits depuis une citerne en dehors des aires de lavage (sur une aire de circulation ou de stationnement), comment est confinée la zone polluée et comment sont collectés les produits ?

Réponse ou commentaire du maître d'ouvrage :

Harfleur Le 21 septembre 2022



Jean-Marc VIRON